



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°12

Réunion du : Mercredi 02 novembre 2022

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI

24963847 – PITRAY OLIER PARIS 83 / ELYSEE PARIS AS 1 du 19/11/2022 (R3/A)

Reprise de dossier.

Le club ELYSEE PARIS AS 1 jouant en CNFE le 19/11, le match est remis au 03/12.

24576570 – REUNIONNAIS SENART 81 / CAISSE AUT. NLE MINE 81 du 28/10/2022 (R1 Elite)

Courriel de la maire de COMBS LA VILLE informant de la fermeture des installations.

Retour du Club CAISSE AUT. NLE MINE, pas de possibilité d'inversion.

Le match est reporté au 12/11.

24963938 – CAP NORD 2 / BALLE PIEDS AS du 29/10/2022 (R3/B)

Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le forfait du club CAP NORD.

La Commission note qu'il s'agit du 3^{ème} forfait du club et enregistre le forfait général du club CAP NORD 2.

CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI Feuilles de Match manquantes

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité au club recevant après 2 rappels (art. 44 du R.S.G. de la LPIFF).

1er rappel :

24577404 : BAY LAN MEAN ET.S / ST DENIS RC du 29/10/2022 (R2/C)

24963834 – FCFF 81 / CONSEIL GENERAL 92 du 29/10/2022 (R3/A)

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE DU SAMEDI MATIN**24964860 – BPCE AS 1 / CONDORS 2000 du 05/11/2022 (R2)**

Reprise de dossier

Demande de CONDORS 2000 pour reporter le match au 11/03/2023 pour événement professionnel.

Accord du club BPCE.

Après lecture des pièces complémentaires transmises par le club CONDORS 2000.

La Commission reporte ce match au 19/11/2022.

24598079 – ATSCAF 78 / ACCENTURE du 29/10/2022

La Commission,

Après lecture de la F.M.I. et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant qu'à la 39^{ème} minute, suite à la blessure d'un joueur, l'équipe de l'ATSCAF 78 s'est retrouvé à 7 joueurs,

Considérant que l'arbitre a donc arrêté le match sur le score de 0 à 0,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à l'ATSCAF 78 (-1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à ACCENTURE (3 points ; 0 but).

**COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.
FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES MIDI****25358462 – METRO RER LIGNE A US / FOOT 130 du 19/11/2022**

Courriel du club FOOT 130 demande de report au 17/12 pour événement associatif.

Refus du club METRO RER LIGNE A US

Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Commission émet un avis défavorable à cette demande et maintient le match au 19/11/2022.